

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY du concours d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe Session 2009

I- LES DONNÉES DE LA SESSION

La comparaison avec les sessions précédentes ne serait guère pertinente, la réforme du concours opérée en 2008 par le pouvoir réglementaire ayant réduit les épreuves de deux à une en supprimant l'épreuve écrite de QCM et en ne maintenant qu'une épreuve orale d'admission, inchangée.

Un regard sur la dernière session laisse toutefois apparaître que la modification des épreuves n'a pas généré, bien au contraire, d'augmentation du nombre de candidats, dans la mesure où le faible nombre de nouveaux titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture (diplôme requis pour se porter candidat au concours) chaque année restreint les candidatures.

La session 2008

Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Absentéisme	Ratio présents / postes	Admissibles (seuil)	Ratio admissibles / postes	Admis (seuil)
400	729	620	14,95%	1,55	600 (9,20)	1,50	400 (11,67)

La session 2009

Postes	Inscrits	Présents à l'oral	Absentéisme	Ratio présents / poste	Admis (seuil)
300	516	465	9,88%	1,55	300 (12,00)

On observe que le nombre de pré-inscriptions en ligne sur le site internet du centre de gestion (93% des inscrits) est encore plus élevé qu'à la session précédente (90,73%).

Le nombre d'hommes demeure très faible : 1 inscrit seulement (2 à la session précédente).

Les candidats appartiennent majoritairement à la tranche des 21 à 30 ans, qui représente 59,9% des inscrits.

La part des candidats domiciliés hors Ile-de-France atteint 43,22%, pourcentage très proche de celui de la session 2007 (45,40%).

62,40% des candidats, contre 60,63% en 2008, déclarent avoir préparé personnellement le concours.

16,86% des candidats (16,60% en 2008) mentionnent une préparation au concours assurée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), 4,65% déclarant une formation "autre", la part des candidats se disant "sans préparation" est réduite à 15,89% (15,78% en 2008).

On peut également souligner que 49,57% des inscrits (contre 39,09% en 2008) qui indiquent dans leur dossier d'inscription leur niveau de diplôme sont titulaires d'un diplôme supérieur au niveau V (BEP, CAP) requis pour se porter candidat au concours.

II- LE RÉSULTAT DE L'ORAL

A- L'épreuve orale d'entretien

51 des 516 inscrits ne se sont pas présentés à l'épreuve.

A titre purement indicatif, les résultats à l'oral des candidats des sessions précédentes étaient les suivants :

	Moyenne générale	Nombre de notes égales ou supérieures à 10	Palette des notes
Mai 2006	14,13	265 (85,21% des présents)	de 2,00 à 20,00
Novembre 2006	14,07	379 (81,33% des présents)	de 1,00 à 20,00
2007	13,43	529 (80,15% des présents)	de 3,50 à 20,00
2008	13,21	466 (79,25% des présents)	de 4,00 à 20,00

En **2009**, on observe que le niveau moyen des candidats à l'oral ne diffère guère de celui des sessions précédentes, bien que la grille d'entretien retenue par le jury ait cherché à être plus sélective :

- les notes s'échelonnent de 3,00 à 20,00, la note de 20,00 étant obtenue par 9 candidats ;
- la moyenne des notes s'élève à **13,73** ;
- 363 candidats (78,06% des présents) obtiennent 10,00 ou plus,
- 219 (47,10% des présents) 15,00 ou plus,
- 56 candidats (12,05% des présents) 19,00 ou plus.

B- Le seuil d'admission

La fixation du seuil d'admission à **12,00** permet de pourvoir les **300 postes**, après sélection parmi les 18 candidats ayant obtenu cette même note des 14 candidats qui ont obtenu la meilleure note à la partie de l'entretien portant sur les connaissances et aptitudes professionnelles, notées sur 12 des 20 points alloués à l'épreuve.

C- Le profit des candidats admis

Le seul représentant du sexe masculin présent à l'oral est admis.

58% des admis appartiennent à la tranche des 21 à 30 ans.

40,67% des lauréats sont domiciliés hors Ile-de-France, soit une légère sous-représentation au regard de leur proportion des présents (43,63%).

Alors que 17,2% des présents déclarent une préparation assurée par le CNFPT, ils représentent 18,67% des admis.

Enfin, les admis titulaires d'un titre ou diplôme supérieur au niveau requis sont fortement sur-représentés, puisque, représentant 49,18% des 425 présents qui ont indiqué lors de leur inscription leur niveau de diplôme, leur proportion atteint 53% des admis.

IV- L'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE

La grille d'entretien adoptée par le jury afin de garantir un égal traitement de tous les candidats était la suivante :

<i>I- Connaissances et aptitudes professionnelles</i>	<i>12 min</i>	<i>12 points</i>
<i>II- Connaissance de l'environnement professionnel</i>	<i>3 min</i>	<i>6 points</i>
<i>III - Motivation du candidat</i>	<i>tout au long de l'entretien</i>	<i>2 points</i>

Le jury constate que le degré de difficulté de l'épreuve permet le pourvoi de tous les postes à un niveau de note satisfaisant, ni trop bas, ni trop élevé.

Pour la prochaine session, le jury préconise :

- une importance accrue donnée au parcours du candidat à partir de questions posées par le jury sur la formation et les stages ou, le cas échéant, l'expérience professionnelle ;
- la poursuite de l'évaluation de la connaissance et des aptitudes professionnelles à partir d'au moins deux mises en situation portant sur la connaissance du petit enfant, la sécurité et l'hygiène, l'animation, le travail en équipe et avec des partenaires ;

- le maintien des 6 points alloués à la connaissance de l'environnement professionnel qui pourrait être évaluée pour chaque candidat à partir de trois thèmes distincts, avec un barème discriminant permettant de n'allouer aucun point à un thème si plusieurs questions posées sur ce thème laissent apparaître que celui-ci n'est pas correctement maîtrisé.

Fait à Pantin, le 31 mars 2009

La présidente du jury

Nicole Cossier

Adjointe au maire de Courbevoie (92)